



AF 21020712

Roissy, le 7 février 2021

A l'attention de Madame Margrethe Vestager

Vice-présidente exécutive de la
Commission Européenne

Courriel : margrethe-vestager-contact@ec.europa.eu

Madame la Vice-présidente exécutive de la Commission Européenne,

Dans le cadre des discussions en cours avec les autorités de la concurrence européenne sur les conditions de la recapitalisation de notre entreprise et des contreparties qui pourraient être exigées, nous tenons à partager avec vous notre point de vue en tant qu'organisations syndicales représentant les salariés du Groupe Air France.

Comme vous, nous sommes opposés à la concurrence déloyale. Comme vous, nous défendons notre modèle social contre ceux qui se jouent des règles pour contourner un droit du travail jugé par eux trop favorable, comme Ryanair de Billund à Marseille.

Comme vous l'avez fait avec *Google*, nous souhaiterions vous voir combattre les pratiques des compagnies aériennes qui profitent d'une fiscalité européenne hétérogène pour asseoir leur hégémonie sur l'industrie.

Comme vous, nous sommes attachés au respect des règles européennes en matière d'actionariat et de gouvernance des compagnies aériennes et déplorons que nombre d'entre elles jouent à la limite de ces règles, permettant ainsi à des capitaux non-européens de s'imposer massivement dans le transport aérien communautaire.

Comme vous, nous pensons que la gravité de la crise actuelle requiert un plan de soutien hors-norme en faveur de secteurs d'activité gravement menacés, parmi lesquels le transport aérien. La disparition d'acteurs majeurs serait une catastrophe aussi bien pour les salariés que pour les consommateurs et un handicap pour la souveraineté économique européenne.

Face à ce défi, le Groupe Air France a mis en place un plan de restructuration sans précédent centré sur son activité court-courrier, dont les salariés paient le prix fort avec près de 8000 suppressions d'emplois et des baisses de rémunération importantes.

L'abandon forcé de créneaux horaires par le Groupe Air France sur Orly aurait de nombreux effets négatifs. D'une part, en empêchant notre entreprise de réaliser pleinement une transformation dans laquelle les salariés se sont fortement engagés.

D'autre part, en ouvrant de manière disproportionnée le marché français - trois fois ce qui a été demandé à Lufthansa à Francfort et Munich - à des compagnies qui ne jouent pas le jeu d'une concurrence équitable

C'est pourquoi nous craignons qu'une telle décision vienne renforcer les distorsions de concurrence existantes et ne nous permette pas de répondre aux défis que cette crise exceptionnelle nous impose.

En espérant que ces éléments puissent aider la Commission Européenne à statuer sur une proposition équilibrée,

Avec nos respectueux hommages, nous vous prions d'agréer, Madame la Vice-présidente exécutive de la Commission Européenne, l'expression de notre très haute considération.

L'intersyndicale Air France

Copie par courriel à :

- **Madame Ursula Von Der Leyen**, Présidente de la Commission Européenne - ec-president-vdl@ec.europa.eu
- **Monsieur Jean-Baptiste Djebbari**, Ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique, chargé des Transports - jean-baptiste.djebbari@transports.gouv.fr
- **Monsieur Cédric Garcin**, Conseiller Entreprises, Pacte productif et Participations de l'Etat - cedric.garcin@cabinets.finances.gouv.fr
- **Monsieur Benjamin Smith**, Directeur Général d'AF-KLM - benjamin.smith@airfranceklm.com
- **Madame Anne-Marie Couderc**, Présidente du Conseil d'Administration d'Air France-KLM - amcouderc@airfranceklm.com